Nations Unies S/2011/788



Conseil de sécurité

Distr. générale
21 décembre 2011
Français
Original : anglais

Lettre datée du 20 décembre 2011, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

J'ai l'honneur de me référer à la résolution 1980 (2011) du Conseil de sécurité concernant la Côte d'Ivoire. Au paragraphe 13 de ladite résolution, le Conseil de sécurité a décidé de proroger jusqu'au 30 avril 2012 le mandat du Groupe d'experts sur la Côte d'Ivoire et m'a prié de prendre les mesures administratives nécessaires.

En conséquence, je tiens à vous informer qu'après avoir consulté le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1572 (2004) concernant la Côte d'Ivoire, j'ai nommé M. Simon Gilbert (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) (diamants) pour remplacer Mme Omayra Bermúdez-Lugo (États-Unis d'Amérique) (diamants), qui a démissionné du Groupe.

(*Signé*) **BAN** Ki-moon

11-64794 (F) 211211 211211

